

19 janvier 2012

A l'éditeur du site [www.lordoftheblock.com](http://www.lordoftheblock.com)

Marie-Aimée de Dampierre  
Marieaimee.dedampierre@hoganlovells.com  
D + 33 1 53 67 47 47

Nos réf PASXT/1160715.1  
Dossier réf 88888/77777

Cher Monsieur,

**LEGO - MISE EN DEMEURE POUR LE RETRAIT DE CONTENUS ILLICITES SUR LE SITE INTERNET**  
**[HTTP://WWW.LORDOFTHEBRICK.COM/](http://www.lordofthebrick.com/) (IP 173.245.60.114)**

Nous sommes les conseils des sociétés LEGO AS et LEGO Juris AS, faisant partie du groupe LEGO (ci-après, "**LEGO**"), ayant son siège social sis à Billund, Danemark.

Comme vous le savez certainement, LEGO commercialise à travers le monde et notamment en France des briques de constructions et des jouets.



LEGO exploite et est le titulaire exclusif des droits portant sur les marques LEGO et leurs variations, qu'elles soient verbales, figuratives et semi-figuratives et dont la notoriété ne saurait être sérieusement contestée.

A ce titre, LEGO a procédé à l'enregistrement de nombreuses marques françaises, communautaires et internationales. Nos clientes sont par exemple titulaires des marques



communautaires LEGO n°39800 et n°39834 qui visent notamment la classe 28 relative, entre autres, aux jeux et jouets.

Hogan Lovells (Paris) LLP est un partnership à responsabilité limitée immatriculé en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro OC353350 régi par le "Solicitors Regulation Authority of England and Wales". Le siège et l'établissement principal sont situés à Atlantic House, Holborn Viaduct, Londres EC1A 2FG. Hogan Lovells (Paris) LLP est un bureau affilié de Hogan Lovells International LLP, partnership à responsabilité limitée immatriculé en Angleterre et au Pays de Galles. Les termes "associé" et "partner" désignent un membre de Hogan Lovells International LLP, ou un employé ou consultant rattachés à quelque entité affiliée que ce soit ou de statut équivalent.


Hogan Lovells désigne un cabinet d'avocats international englobant Hogan Lovells International LLP, Hogan Lovells US LLP, Hogan Lovells Worldwide Group (une association (Verein) de droit suisse), et ses affiliés ayant leurs bureaux à: Abou Dabi Alicante Amsterdam Baltimore Berlin Boulder Bruxelles Caracas Chicago Colorado Springs Denver Dubaï Düsseldorf Francfort Hambourg Hanoï Hô-Chi-Minh Ville Hong Kong Houston Londres Los Angeles Madrid Miami Milan Moscou Munich New York Paris Pékin Philadelphie Prague Rome San Francisco Shanghai Silicon Valley Singapour Tokyo Varsovie Virginie du Nord Washington DC Bureaux associés: Budapest Djeddah Riyad Zagreb


Par ailleurs, LEGO est titulaire exclusif des droits afférents aux créations originales relatives tant à l'ensemble des boîtes et emballages exploités par elle dans le cadre de ses activités qu'aux photos et illustrations présentant ses produits.

Enfin, LEGO est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ses produits, ainsi que sur tous les types de sets de jeu que LEGO commercialise.

LEGO a récemment appris l'existence du site Internet disponible à l'adresse URL <http://www.lordofthebrick.com/> et dont l'adresse IP (Internet Protocol) est 173.245.60.114 (le "Site Internet"). Le Site Internet est un blog relatif aux livres, films, jeux et figurines et notamment les jeux et figurines LEGO.

Or, ce site reproduit, dans ses sources et son contenu, tout ou partie des marques détenues et

exploitées par nos clientes. Le Site Internet reproduit également le logo , des photographies de bon nombre de produits fabriqués et commercialisés par LEGO, des créations

intellectuelles et sets de jeu de LEGO. Ces photographies et sets de jeu ainsi que le logo  bénéficient d'une protection au titre du *copyright* telle qu'accordée par les conventions internationales et les lois nationales applicables, y compris la loi française relative au droit d'auteur.

Ces reproductions sont effectuées en violation totale des droits de nos clientes. LEGO nous indique en effet n'avoir en aucune circonstance autorisé la reproduction sur le Site Internet de l'une quelconque des marques détenues par elle, ou des créations intellectuelles, logos, produits et sets de jeu de LEGO sur lesquels elle détient des droits.

Conformément aux dispositions des articles L. 713-1 et suivants et L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle ces actes constituent donc, pour nos clientes, des actes de contrefaçon et, de surcroît, portent atteinte à leur renommée.

Outre la reproduction de ces droits de propriété intellectuelle, nos clientes notent que sur certains des sets de jeu LEGO reproduits sur le Site Internet est apposée la mention : "CONFIDENTIAL ©2011 The LEGO Group Not to be copied or disclosed PRELIMINARY IMAGE". Les photographies des sets de jeu en question ainsi que les commentaires s'y rapportant ont en effet une nature confidentielle du fait que cette gamme de produits n'a pas encore été dévoilée au grand public. Nos clientes considèrent que la manière dont vous exploitez le Site Internet et la reproduction sur le Site Internet d'informations et d'images de nature confidentielle et décrites

comme telles constituent un acte de parasitisme au sens de l'article 1382 du Code civil ainsi qu'un acte matériel entrant dans le champ de l'incrimination de recel d'informations et d'images de nature confidentielle au sens de l'article 321-1 du Code pénal.

Vos coordonnées n'étant pas communiquées sur le Site Internet, nous avons notifié à CloudFlare, Inc., le fournisseur d'hébergement du blog <http://www.lordofthebrick.com/>, au sens de l'article 6.1.5 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (la "LCEN") l'existence sur votre blog de contenus portant atteinte aux droits de nos clientes.

Il est en outre spécifié dans les Conditions Générales de CloudFlare, Inc. que, en tant qu'utilisateur de leurs services, vous ne devez pas "*publier, transmettre, retransmettre, conserver en mémoire cache ou stocker tout élément sur le Service CloudFlare, ou par son biais, qui, apparaît à CloudFlare comme (a) portant atteinte à toute loi ou réglementation locale, étatique, fédérale ou étrangère (...) ou (c) portant atteinte aux droits de toute Personne, et notamment les droits protégés par le copyright, les secrets des affaires, les brevets ou tout autre loi ou réglementation similaire ou relative à la propriété intellectuelle*" et s'engageant à "*ne PAS volontairement utiliser le Service pour, entre autres (...)* :

5. *mettre en ligne, publier, transmettre ou mettre à disposition tout contenu que Vous n'avez pas l'autorisation de rendre disponible aux termes de toute loi ou selon toute relation contractuelle ou fiduciaire (...)* ;
6. *mettre en ligne, publier, transmettre ou mettre à disposition tout contenu qui porte atteinte à tout brevet, droit de marque, secret des affaires, copyright ou toute autre droit appartenant à un tiers*".

Nous vous remercions par conséquent de promptement (au plus tard sept jours suivant l'envoi de la présente notification) :

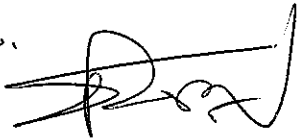
1. retirer du Site Internet les éléments portant atteinte aux droits de nos clientes ;
2. prendre l'engagement écrit de ne plus utiliser ou reproduire, de quelque manière que ce soit, aucune dénomination, logo ou toute autre marque (verbale, figurative ou semi-figurative) dont les droits sont détenus par LEGO ou toute société qui lui est affiliée ;
3. prendre l'engagement écrit de ne plus utiliser ou reproduire, de quelque manière que ce soit, aucune œuvre créée par LEGO ou toute société qui lui est affiliée et protégée par les lois internationales relatives au *copyright*, et notamment par le droit d'auteur français ; et

4. prendre l'engagement écrit de ne plus divulguer d'informations ou d'images relatives à LEGO ou toute société qui lui est affiliée et ayant une nature confidentielle ou étant susceptible d'avoir une telle nature.

A défaut d'action prompte de votre part pour mettre en œuvre les demandes formulées ci-dessus, nous tenons à vous informer que LEGO se réserve la possibilité d'agir devant les juridictions compétentes afin d'obtenir tant le blocage du Site Internet que la réparation du préjudice subi et réservé par les présentes.

Nous vous invitons à transmettre ce courrier à votre conseil habituel et sommes à sa disposition pour nous en entretenir.

Dans cette attente, nous vous prions de croire à l'expression de nos salutations distinguées.

p.o.  


Marie-Aimée de Dampierre